



VILLE DE NICE

Monsieur Patrick LAMOLE
Président du Comité de Quartier
Fabron / Promenade
Bât Sabrina
2, avenue Le Mesnil
06200 Nice

Nice, le **22 MAI 2026**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'accueil qui nous été réservé lors de l'Assemblée Générale du Comité de Quartier Fabron / Promenade du 29 avril dernier ainsi que pour la qualité des échanges constructifs qui ont marqué cette rencontre. Les retours et propositions formulés constituent une contribution précieuse à la réflexion collective sur les enjeux de notre territoire.

A ce titre, vous trouverez en pièce annexe une synthèse des principaux points abordés en séance, ainsi que les suites qui leur seront réservées.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la qualité de vie des habitants du quartier et demeure à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

**L'Adjointe au Maire déléguée au Territoire
« Nice Ouest »
Conseillère métropolitaine**


Nathalie KESTEMONT-GASPERI

AG du Comité de Quartier Fabron/Promenade

29 avril 2026

Synthèse des principaux points abordés et suites réservées

Mini-Golf du Parc Carol de Roumanie

1. Réouverture du mini-golf

Dossier, incluant une activité de snacking, en cours d'arbitrage au niveau du Cabinet de Monsieur le Maire.

A noter que certains riverains ont fait part de leur hostilité quant à une extension de l'activité après 20h (de 20h à 22h en juillet /août).

Dès retour d'arbitrage, nous informerons le Comité de quartier.

Concernant la fermeture récente du Food-Truck, celle-ci a fait globalement l'unanimité.

Espaces Publics, Nature et Cadre de Vie

2. Demande d'une aire canine dans le Parc

Bien qu'une aire d'ébat existe déjà au nord du parc, des utilisateurs ont souligné son caractère inadapté, voire dangereux.

Des incidents nous ont été signalés, notamment la blessure d'un chien et la chute d'une personne âgée, en raison du sol mal entretenu, parsemé de pierres ou d'excavations. Par ailleurs, l'espace actuel ne permet pas aux animaux de courir en toute liberté.

Les usagers proposent l'aménagement d'un terrain, plus grand et davantage plat, à proximité du parking, réservé aujourd'hui à des plantations dans le cadre de l'opération « 1 arbre, 1 habitant ».

Si la Direction des espaces verts a plutôt exprimé un avis défavorable pour un nouvel espace canin, Nathalie KESTEMONT souhaite tout de même en discuter avec Madame MOREAU, Adjointe aux Espaces Verts.

3. Réfection de chaussées sur l'avenue de Fabron

Un diagnostic a été réalisé par le Territoire sur deux tronçons sud de l'avenue de Fabron. Il en ressort qu'aucune dégradation majeure n'est à déplorer (hormis quelques fissures, petites déformations ou faïençages), l'état de la chaussée étant jugé globalement satisfaisant.

Toutefois, la réfection de la chaussée au niveau du giratoire devant l'entrée du Parc Carol de Roumanie avait été pressentie pour 2026. Les prochains arbitrages budgétaires devront confirmer cette planification.

4. Végétalisation du mur en sortie de voie rapide

La direction des Espaces verts a été saisie et nous confirme le renfort de plantations courant mai

Sécurité et tranquillité publique

5. Vitesse sur Fabron

Des contrôles vitesse sont réalisés ponctuellement par la Police Municipale (ce qui a permis d'arrêter récemment un motard qui roulait à vive allure), et vont se poursuivre.

6. Nuisances /insécurité

126 av. de la Californie, commerce « Vival » : des nuisances nocturnes récurrentes sont signalées (horaires tardifs, trafics, regroupements).

La Police Municipale est informée et suit ce dossier de près depuis quelques mois (une fermeture administrative a déjà été prononcée).

La Police Municipale a indiqué qu'elle réaliserait de nouveaux contrôles dans les prochains mois.

Concernant l'exploitation de ces commerces, et d'une manière plus globale, les élus présents souhaitent un respect strict des horaires de fermeture, davantage de contrôles, voire une harmonisation de ceux-ci.

Plages, Propreté et stationnement

7. Pérennisation de la « corde » toute l'année sur la plage Sainte Hélène et mise en place d'une corde sur la plage de Fabron

- a) **Pérennisation Corde sur Plage Sainte Hélène** : Le service du Front de Mer précise que, jusqu'à présent, le maintien du dispositif en dehors des mois de juillet et août n'était pas autorisé.

Toutefois, une évolution de la réglementation locale pourrait être envisagée afin d'étendre cette période de manière ponctuelle (septembre ? Octobre ?). Mais pas sur l'année entière, comme demandé par le comité de quartier, en raison des coups de mer hivernaux pouvant emporter les installations.

Le Territoire va de nouveau saisir la Direction du Front de Mer, et fera un retour au comité de quartier.

b) **Nouvelle Corde sur la Plage de Fabron :**

La plage de Fabron ne disposant pas de Poste de Secours, le service du Front de Mer indique fermement qu'il n'est pas envisageable d'installer une nouvelle « ligne de vie » durant la période estivale. L'absence de surveillance rendrait la responsabilité du Maire trop vulnérable en cas d'accident.

c) **Entretien des Plages :**

Il est rappelé à M.LAMOLE que la Direction du Front de Mer peut être interpellée (via le Territoire) durant toute la saison estivale pour procéder au nivellement de la plage, et corriger l'inclinaison de la pente, souvent jugée trop abrupte en sortie de l'eau.

8. Sanisette sur la Promenade

Un avis défavorable a été émis par les élus concernant l'installation d'une sanisette sur la Promenade. L'expérience montre que cet équipement est fréquemment détourné de sa fonction primaire (occupations abusives ou usages inappropriés), posant des problèmes de sécurité et d'hygiène.

M. ASSO, Député, a sollicité tout de même le Territoire afin qu'il se renseigne sur des équipements de nouvelle génération, pouvant davantage répondre aux problématiques précitées.

9. Propreté

Le quartier est jugé propre.

Le président du comité de quartier a souligné la qualité de l'entretien régulier assuré par les services municipaux qu'il félicite.

10. Stationnement gênant

a) Sur le Bd Napoléon III : une étude de pose de panneau de limitation de gabarit (fourgons, camping-cars) a été réalisée. Comme indiqué lors de l'assemblée par Mme N. KESTEMONT, l'intervention par les services devrait se faire dans les prochaines semaines.

b) Fabron, n° 34 : l'étude réalisée par la voirie pour supprimer le stationnement préconise la pose de J11. D'un faible montant (200€), ces travaux pourraient se faire très rapidement.

En aparté

1. **Demande de remise en place des cours dans l'enceinte du parc carol** : les cours de gym (2 € la séance) se sont arrêtés à la fin de l'automne, l'an dernier. A priori il n'y a pas eu de communication sur cette fermeture et 2 personnes nous ont interpellés sur le sujet : le Territoire va se renseigner et relayer la réponse au comité de quartier.

2. Grottes situées dans la résidence « Les Grands Cèdres »

D'après une requérante, ces grottes seraient squattées et le grillage éventré.

Le Territoire est déjà intervenu plusieurs fois pour des réparations de clôture, en lien avec la direction concernée (Espaces verts).

La Police Municipale y est passée la veille de l'AG et n'a constaté aucun squat.

Le Territoire va prévoir rapidement une visite de ces grottes avec son Adjointe déléguée, et en présence de Mme LEJEMBLE.

3. Nuisances sonores sur la plage des Canailles le soir, en été

Problème bien connu du territoire. Une réunion avait eu lieu avec l'ancienne municipalité et les responsables, mais les nuisances avaient perduré.

Au vu du mécontentement des riverains lors de l'assemblée générale du 29 avril, une réunion avec toutes les parties (riverains, gérant, élus, PM, Front de Mer,...) sera rapidement organisée, dans les prochains jours, avant le démarrage de la saison estivale.

4. Stationnement PMR av de la Californie

Le CQ demande 2 places PMR avenue de la Californie au droit du 108, côté boulangerie ou banque.

Le Territoire va regarder ce qu'il est envisageable, en lien avec le service étude de la Direction de la Voirie. Toutefois, la largeur réglementaire d'une place PMR est proche de 3,30 m, ce qui semble compliqué à réaliser.

5. Stationnement chemin de l'archet

Une riveraine, habitant la résidence Sainte Anne, a questionné le Territoire à la fin de la réunion, au sujet du stationnement anarchique sur le chemin de l'Archet. En réponse, le Territoire lui a indiqué avoir fait étudier un projet qui prévoit du stationnement que d'un seul côté de la voie.

Ces travaux, qui répondent en tout point aux attentes de la requérante ravie, et plus globalement des riverains, pourraient être réalisés dès retour des prochains arbitrages budgétaires.